

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds catégorie énergie Catapult Redwood que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Redwood Asset Management Inc. au 1 877 313-7011, écrivez à l'adresse invest@redwoodasset.com, ou visitez www.redwoodasset.com.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	10 décembre 2008	Gestionnaire de portefeuille :	Aston Hill Investments Inc.
Valeur totale au 24 octobre 2011 :	3 912 782 \$	Placement minimal :	1 000 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	S.O.		

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif du fonds est de réaliser une plus-value du capital à long terme au moyen de placements effectués principalement dans des titres de participation d'émetteurs du secteur canadien des ressources et de l'énergie. L'exposition maximale du fonds aux placements étrangers est de 25 %. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 24 octobre 2011. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (24 octobre 2011)

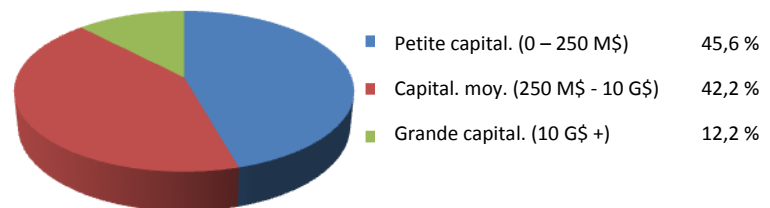
1. Open Range Energy
2. Bonterra Energy Corp.
3. Crescent Point Energy
4. Painted Pony Petroleum
5. Gear Energy Ltd.
6. Trafiina Energy Ltd.
7. Twin Butte Energy
8. Strategic Oil & Gas
9. Yoho Resources
10. Reliable Energy Ltd.

Nombre total de placements : 25

Les dix principaux placements représentent 52,1 % du fonds.

Au 24 octobre 2011, les dix principaux placements du fonds sont à position longue.

Répartition des placements (24 octobre 2011)



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des deux dernières années révolues, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle et des autres frais que vous payez.

Rendement moyen

Le rendement moyen n'est pas disponible pour cette série puisqu'aucune part de cette série n'a été placée auprès du public au moyen d'un prospectus simplifié.

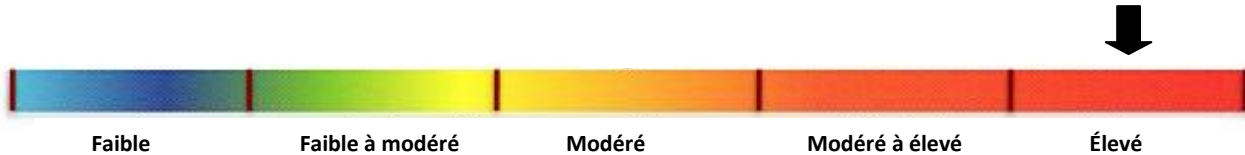
Rendements annuels

Les rendements annuels ne sont pas disponibles pour cette série puisqu'aucune part de cette série n'a été placée auprès du public au moyen d'un prospectus simplifié.

Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Redwood Asset Management estime que le risque associé au présent fonds est élevé.

Pour une description détaillée des risques associés à ce fonds, consultez le prospectus simplifié.



Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des organismes de placement collectif (OPC), ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?

Le fonds s'adresse aux épargnants qui ont des objectifs de placement de moyen à plus long terme qui cherchent une exposition à des titres dans des sociétés du secteur des ressources et qui sont prêts à accepter un risque de placement de moyen à élevé.

Le Fonds est approprié seulement pour les épargnants qui peuvent tolérer le risque d'investir essentiellement dans un seul secteur ainsi que la nature cyclique du secteur des ressources.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vos titres du fonds sont détenus ou non dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vos titres du fonds sont détenus dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées au comptant ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds.

Le fonds offre d'autres séries de parts et les frais sont différents pour chaque série de parts. L'investisseur devrait s'informer sur les autres séries de parts qui pourraient lui convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables sur les achats de parts de série F. Toutefois, les épargnants qui investissent dans les parts de série F devront, en règle générale, verser à leurs courtiers des frais aux termes d'un programme de services rémunérés ou d'un programme intégré.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais de cette série du fonds ne sont pas disponibles puisqu'aucune part de cette série n'a été placée auprès du public au moyen d'un prospectus simplifié.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais

Frais d'opérations à court terme

Ce que vous payez

Nous imputerons des frais d'opérations à court terme, qui sont payables par le porteur de part, allant jusqu'à 3 % de la valeur liquidative globale des parts que vous vendez ou échangez dans les 90 jours de leur achat. Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imputés pour un rachat de titres (i) acquis au moyen d'un réinvestissement automatique de toutes les distributions effectuées par le fonds; (ii) au moyen de l'exercice des droits de rachat prévus par la loi; (iii) par suite d'une substitution entre les organismes de placement collectif Redwood; ou (iv) à l'entière appréciation de Redwood Asset Management Inc. Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront payables sur les titres d'un fonds émis à une société en commandite ou distribués aux commanditaires de cette société en commandite dans le cadre d'une opération de roulement d'un organisme de placement collectif. Ces frais sont remis au fonds.

Frais de substitution

Un courtier peut facturer jusqu'à 5 % de la valeur des parts que vous échangez contre des parts d'un autre fonds Redwood.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- ~ de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié, ou
- ~ d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Redwood Asset Management Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Redwood Asset Management Inc.
120 Adelaide St. West Suite 2400
Toronto (ON) M5H 1T1

Téléphone : 416 368-8898
Sans frais : 1 877 313-7011
Télécopieur : 416 368-1608
Courriel : invest@redwoodasset.com

ⁱ Le 15 novembre 2011, sa dénomination Fonds catégorie énergie Ark Catapult a été changée pour celle de Fonds catégorie énergie Catapult Redwood.